



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS Masculins LOISIRS

N° 01

11 Septembre 2019

Par courriel : Gérard Jeanneteau
Alain Le Viol, Daniel Moulet
Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 11 du 25 juin 2019.

2. Point sur les engagements des équipes

6 équipes ne se sont pas engagées :

. Gorges Elan 1, Indre Basse Indre US 1, St-Sébastien/Loire FC 2, Casson AS, Orvault Nacional FC 1 et Nantes St-Joseph 2

20 équipes se sont engagées pour le championnat du Lundi

44 équipes se sont engagées pour le championnat du vendredi

Les rencontres débiteront le Vendredi 20 Septembre 2019 pour le championnat du Vendredi et le 23 Septembre 2019 pour le championnat du Lundi

La Commission établit le calendrier général pour la saison 2019/2020.

3. Courriels

. Nantes FC Le Lien du 13.09.2019

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

Le Président,

Gérard Jeanneteau

La secrétaire de séance,

Isabelle Loreau